



## Programme du MEEDDM\*

### Pour lever les freins normatifs et réglementaires à l'utilisation du bois dans la construction

*Malgré le contexte de crise et les difficultés que peuvent connaître certains secteurs professionnels, la filière bois construction bénéficie actuellement d'un climat et d'actions nationales favorables pour son développement futur.*

Cette dynamique a été impulsée dès 2009 notamment grâce à l'issue des travaux engagés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement donnant lieu au vote de la loi Grenelle 2 au printemps 2010, ainsi qu'au discours du Président de la République à Urmatt qui a rappelé la nécessité pour cette filière de se remettre à niveau notamment afin de réduire le déficit qu'elle représente dans la balance commerciale de la France.

A partir de ces éléments de contextes favorables pour la filière bois, une première action s'est mise en place sous l'impulsion du Ministère de l'écologie et

du développement durable. Ces études ont été pilotées par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP) et menées en partenariat par le CSTB et le FCBA avec la participation des professionnels de la filière bois (Codifab et France Bois Forêt).

Ainsi 4 dossiers ont été engagés, à savoir :

#### Modification du décret bois

Décret dont l'arrêté a été publié au J.O le 17 mars 2010 : Décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions.

Il existait depuis 2005, un décret bois qui exigeait de façon synthétique la prescription minimale de 2 cm<sup>3</sup> de bois par m<sup>2</sup> de bâtiments construits.

Ce seuil était très faible et n'avait aucun impact sur l'évolution de la prescription du bois.

La révision entreprise est basée sur un niveau d'exigence minimal "en moyenne" 10 fois supérieur avec une pondération en fonction des grandes familles de bâtis (habitations individuelles/tertiaire/industriel). ➤

\* Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

### Etude européenne-bois construction

Etude comparative sur l'usage et le développement du bois construction en Europe (au travers de 4 pays représentatifs : Royaume Uni, Allemagne, Suisse et Suède).

Le rapport final a été transmis à la DHUP en octobre 2010.

### Développement d'un label bâtiment à base de "matériaux bio-sourcés"

Le bois étant actuellement le principal matériau bio-sourcé (origine organique et non pas minérale) présent dans la construction, ce label peut constituer un atout pour notre filière. Il devrait à terme constituer un "module" pouvant être valorisé directement dans le futur label HQ2E (Haute Qualité Energétique et Environnementale) évoqué dans le Grenelle. L'idée est de retenir des indicateurs simplifiés valorisant les atouts environnementaux de ces matériaux bio-sourcés.

### Etudes des freins normatifs et réglementaires à la prescription du bois dans la construction

Cette étude a donné lieu à la rédaction d'un rapport disponible sur le site du MEEDDEM [http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=1943](http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=1943). Ce document représente une véritable feuille de route de la filière bois pour se mettre à niveau vis-à-vis des exigences réglementaires et normatives actuelles ou à venir. En effet, il a été établi une liste exhaustive de points de blocages parmi lesquels seuls quelques éléments de réglementation ont été identifiés. La majorité des problèmes repose principalement sur un déficit d'éléments d'évaluation et d'outils normatifs existants ou optimisés. Par exemple, il n'existe pas de catalogue générique filière bois de solutions constructives qualifiées

en acoustique (selon les dernières normes d'évaluations européennes). De ce fait, bon nombre de maîtres d'œuvre, de maîtres d'ouvrage ou autres acteurs décisionnels écartent ou contribuent à écarter la solution bois dans les projets de construction.

Un besoin d'études de caractérisation et de valorisation des résultats obtenus (guide, catalogue) a donc été mis en évidence.

L'inventaire des problématiques s'appuie notamment sur les différentes exigences essentielles introduites dans la Directive Produits de Construction (Solidité, Thermique, Acoustique, Feu...) mais également sur des thèmes plus larges tels que la formation ou l'urbanisme.

Fin 2009, les conclusions de ce rapport ont permis d'engager une série de programmes d'études dans le cadre d'une action pluriannuelle avec un financement multiple de ces actions à savoir, participation par la DHUP à hauteur de 50 % et le complément engagé par les professionnels de la filière bois via la taxe affectée (CODIFAB) et la Cotisation Volontaire collectée par France Bois Forêt (FBF), représentant au global un montant de près de 2 millions d'euros.

Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des financeurs s'est mis en place afin de suivre semestriellement l'avancée des travaux menés de façon collaborative par le FCBA et le CSTB. LCB y siège au nom de France Bois Forêt.

Parmi les actions débutées, on pourra noter la rédaction en cours d'un guide destiné aux professionnels permettant de valoriser l'utilisation du matériau bois et des systèmes constructifs à base de bois dans la rénovation et la réhabilitation de la maison individuelle.

### Autres actions en cours

D'autres études sont en cours telles que :

- La création d'un outil informatique du type logiciel ACOUBAT permettant

l'évaluation des performances acoustiques des solutions constructives bois,

- La mise en place d'essais de qualification des parois verticales et horizontales vis-à-vis de la résistance au feu afin d'alimenter la future réglementation incendie,
- La création de Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES),
- La création d'un catalogue de solutions constructives évaluées sur la base de l'ensemble des exigences réglementaires rencontrées dans le bâtiment (acoustique, thermique, incendie, ...),

Les résultats de ces études vont s'échelonner sur 3 ans.

Dans le même temps, la DHUP a mis en place divers groupes de travail pour répondre à certains points particuliers identifiés dans le rapport sur les freins normatifs et réglementaires à l'utilisation du bois dans la construction, et en particulier sur le volet formation.

Ainsi, depuis le début de l'année 2010, deux réunions de travail ont eu lieu avec les professionnels de la filière bois et les professionnels de la formation (initiale et continue) afin d'identifier des actions prioritaires à engager et notamment adapter le contenu des formations aux nouvelles attentes du marché. La Commission Négocie de LCB est associée à ces travaux.

La prochaine étape pour la DHUP consistera à déployer cette politique engagée au niveau national et favorable à la valorisation du bois, dans les territoires avec la participation des DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Contact FCBA : Patrick MOLINIÉ  
patrick.molinie@fcba.fr



[www.lecommercedubois.fr](http://www.lecommercedubois.fr)